

AUSTRALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

► Réformer les régimes d'invalidité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : durcir les critères d'ouverture des droits à la pension d'invalidité (DSP, *Disability Support Pension*) et encourager les bénéficiaires de cette prestation ayant une capacité de travail suffisante à rechercher un emploi.

Mesures prises : des critères d'accès plus stricts sont appliqués aux nouveaux demandeurs de DSP depuis juillet 2006. Les personnes capables de travailler ou de suivre une formation de recyclage à raison de 15 heures par semaine ou davantage ne peuvent plus prétendre à la DSP, mais peuvent bénéficier de services de placement personnalisés destinés à les aider à satisfaire aux critères d'activité auxquels sont subordonnées les allocations de chômage. Les autorités n'ont pas étendu ces dispositions à l'ensemble des titulaires de la DSP.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : achever la mise en place du marché national de l'énergie ; harmoniser les réglementations des États relatives au transport routier et ferroviaire de marchandises ; développer et améliorer l'accès à haut débit à Internet ; lever les obstacles aux transactions concernant les droits sur l'eau.

Mesures prises : depuis juillet 2009, un seul et même opérateur assume les fonctions de planification du transport de l'électricité au niveau national. Il a été décidé de mettre sur pied des autorités nationales de régulation chargées des poids lourds, des chemins de fer et de la sécurité des transports maritimes. À la fin de 2009, un projet de réforme a été présenté concernant le secteur des télécommunications, destiné à réduire le pouvoir de marché de l'opérateur historique, à renforcer la concurrence et à permettre de fournir des services d'accès à haut débit ultrarapide. En 2008, un programme a été adopté pour améliorer la gestion de l'eau dans le bassin Murray-Darling et faciliter le négoce et les rachats publics de droits sur l'eau.

Améliorer les résultats du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2005, 2007)

Recommandations : réduire la proportion de jeunes qui sortent prématurément du système scolaire en améliorant et en promouvant l'enseignement et la formation professionnels (VET, *Vocational Education and Training*).

Mesures prises : des incitations et des aides financières accrues ont renforcé les possibilités d'inscription dans le système de VET offertes aux jeunes. Tous les établissements d'enseignement secondaire auront accès à des centres de formation professionnelle, et l'offre de places de formation a été accrue. Les obligations imposées aux jeunes de moins de 17 ans en matière d'enseignement, de formation professionnelle et de travail ont été renforcées.

Améliorer les résultats du système d'éducation de la petite enfance (2009)

Recommandations : améliorer l'accès au système d'éducation et d'accueil de la petite enfance et la qualité de ce système, en particulier pour les groupes défavorisés.

Mesures prises : la déduction d'impôts accordée au titre des dépenses effectives de garde d'enfants a été revue à la hausse en 2009. Les autorités se sont engagées à assurer 15 heures par semaine d'éducation et d'accueil de la petite enfance pour tous les enfants de quatre ans. Le Conseil des gouvernements australiens a adopté en 2009 de nouvelles normes de qualité concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance, caractérisées notamment par une amélioration des taux d'encadrement des enfants et des qualifications du personnel. Des financements supplémentaires ont aussi été débloqués pour satisfaire les besoins des enfants aborigènes.

Autres grandes priorités

Améliorer les incitations fiscales à l'activité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire encore les taux marginaux d'imposition effectifs (TMIE).

Mesures prises : des allègements de l'impôt sur le revenu ont abaissé les TMIE, en particulier pour les deuxièmes apporteurs de revenu et les familles à faible revenu. Les conclusions d'un examen du système de prélèvements et de prestations axé sur les incitations à l'activité seront rendues publiques au début de 2010.

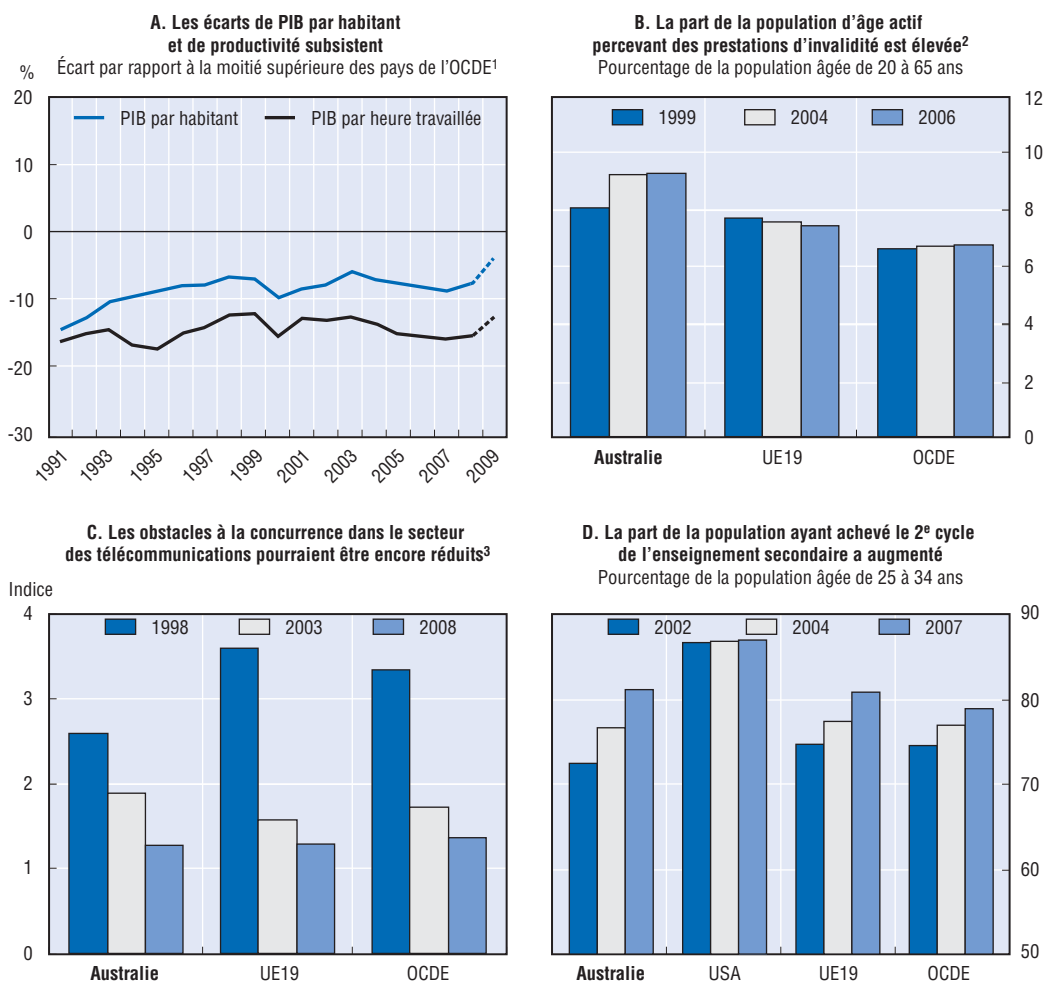
Conserver un système flexible de négociations salariales et réduire le coût minimum du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : rationaliser le système des salaires fixés par arbitrage et maintenir les négociations salariales au niveau des entreprises.

Mesures prises : une réforme de 2006 a favorisé l'individualisation des relations entre employeurs et employés, et un organisme indépendant a été créé pour fixer le salaire minimum fédéral, en tenant compte de son impact sur l'emploi. Les autorités sont revenues en partie sur ces mesures en 2008 en renforçant le rôle des salaires fixés par arbitrage, ce qui a accru le risque d'augmentations du coût minimum du travail, même si les négociations salariales continueront à se dérouler au niveau des entreprises, et la modernisation du système de fixation des salaires par arbitrage se termine. Par ailleurs, un nouvel organisme indépendant a été créé pour déterminer le salaire minimum.

AUSTRALIE

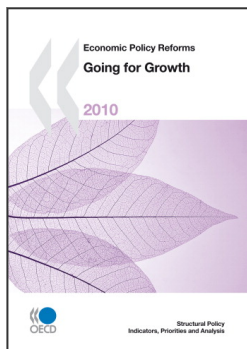
- Les écarts de revenu et de productivité par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE sont restés stables depuis le milieu des années 90.
- Dans les domaines prioritaires, les réformes des régimes d'invalidité et l'amélioration des incitations fiscales devraient renforcer encore le taux d'activité. La réduction de la segmentation des marchés de produits découlant des différences de réglementation entre États et la réforme du système d'enseignement devraient renforcer la croissance potentielle. Les efforts déployés dans ces domaines doivent se poursuivre.
- Dans les autres domaines, des réformes ont amélioré les relations budgétaires entre l'administration fédérale et les États. Les mesures de lutte contre le changement climatique ont été sensiblement renforcées.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2010
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Australie », dans *Economic Policy Reforms 2010 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2010-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.